



Dès la grossesse, des liens affectifs et des échanges génétiques se développent entre le fœtus et sa mère. Une séparation à la naissance est un véritable choc pour le bébé, qui n'est plus rassuré par la voix qu'il reconnaissait.

Les hommes ont toujours envié le pouvoir des femmes d'engendrer la vie. En introduisant les lois du marché et grâce à la technique, ils ont eu la possibilité de leur prendre cela... Cette dépossession de la maternité s'illustre tout particulièrement avec la gestation pour autrui. Celle-ci représente pour certains et certaines la réalisation ultime d'une révolution féministe qui a choisi une route d'égalité, dont le seul but est que les femmes deviennent comme des hommes. Or cette méthode de procréation qui réduit des femmes à la condition de ventres à louer souligne à quel point le corps humain et la maternité perdent leur sacralité pour devenir de simples objets de transaction.

Au sujet de la GPA, vous vous élevez contre la notion de consentement chez la mère porteuse...

Le mythe du consentement intervient comme justification de la location des ventres. On ne saurait ainsi interdire à une femme qui l'autorise, libre de disposer de son corps, de louer son utérus. C'est là un constat biaisé car fondé sur la liberté individuelle, laquelle ne tient pas compte de la relation inégale entre les deux parties.

En effet, les conditions économiques, sociales et culturelles ne sont jamais semblables entre le couple commanditaire qui possède l'argent, la culture et le réseau, et la mère porteuse qui a besoin de cet argent. Dans beau-

fire à légitimer une action: pourrait-on accepter l'esclavage si la victime y consent?

On accole aussi à la notion de consentement la notion de solidarité, comme le souligne notamment le qualificatif "pour autrui". C'est, là aussi, complètement faux: plus de 80 % des mères porteuses y participent pour l'argent, cela n'a rien à voir avec le don. Un autre mensonge que l'on observe est de nier les liens affectifs qui se tissent *in utero* entre la mère porteuse et l'enfant à naître. L'enfant va reconnaître sa voix, le battement de son cœur, puis son odeur... Ils sont aussi biologiques: l'épigénétique a démontré que beaucoup de gènes s'échangent entre la femme et le fœtus. Lorsqu'à la naissance ces liens sont rompus, c'est un choc pour le bébé. Certes, il arrive que des femmes meurent en accouchant et la perte est la même. Mais alors, c'est la vie, et l'adoption va réparer un malheur, malheur qui, dans le cas de la GPA est procuré par les parents commanditaires.

Ces derniers agissent au prétexte du fameux "droit à l'enfant"...

Avec le droit à l'enfant, on favorise le désir de toute-puissance des adultes au détriment de l'enfant. Il s'oppose au droit de l'enfant, qui repose notamment sur le droit de connaître son père, sa mère, sa lignée. Le droit à l'enfant est apparu avec l'usage de la contraception qui a entraîné